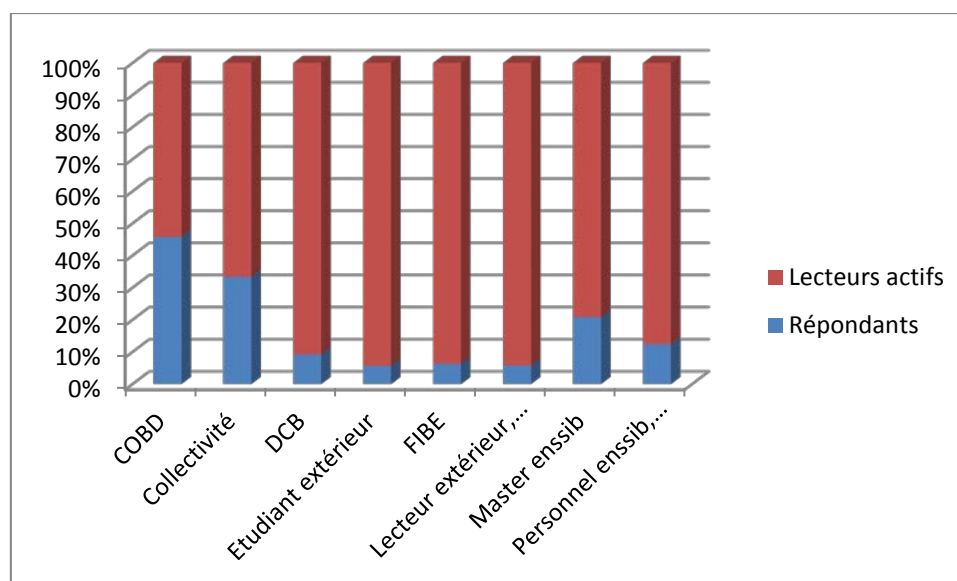


Résultats du sondage à propos des droits de prêt 16 septembre-16 novembre 2015

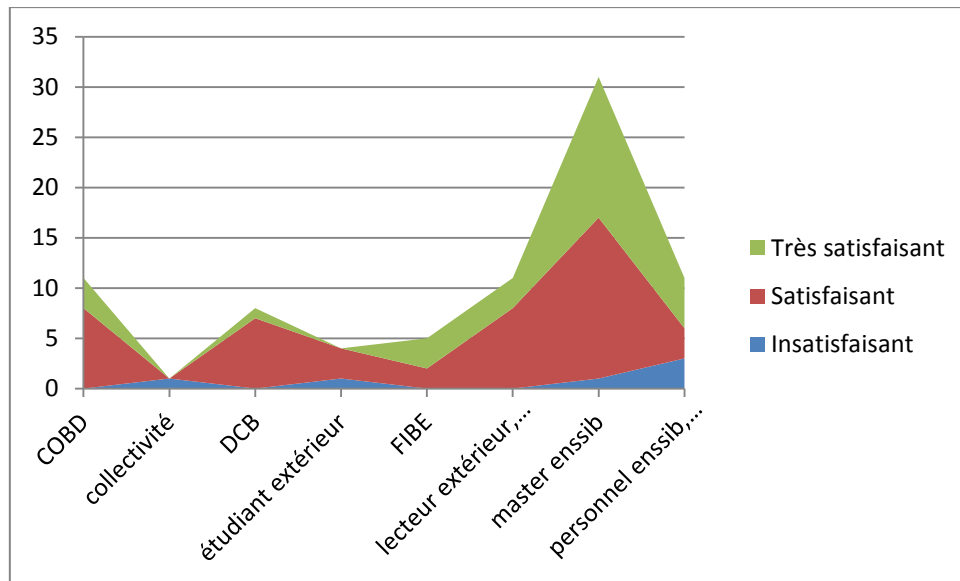
Vous êtes 82 à avoir répondu au sondage, soit 14% des lecteurs actifs. Nous vous remercions tous d'avoir pris le temps de répondre.

	%Répondants	%Lectorat
COBD	85%	2%
Collectivité	50%	0%
DCB	10%	13%
Étudiant extérieur	6%	11%
FIBE	7%	12%
Lecteur extérieur, professionnel des bibliothèques extérieur, enseignant/chercheur extérieur	6%	29%
Master Enssib	26%	19%
Personnel Enssib, enseignant/chercheur Enssib	14%	14%
Total	14%	100%



Les droits en vigueur jusqu'à présent sont-ils adaptés à vos besoins ?

Toutes catégories de lecteur confondues vous êtes 93% de répondants à trouver les droits de prêt en cours satisfaisants ou très satisfaisants.



Quelles règles de prêts voudriez-vous voir améliorer ?

Malgré un taux de satisfaction très élevé, 88 % des répondants souhaitent voir leurs droits accrus :

- Pouvoir emprunter plus de documents en même temps a été demandé 7 fois.

→ **Nous allons donc augmenter le nombre de documents empruntables en même temps par une même personne de 99 à100 !**

Vous êtes en effet encore plus nombreux à trouver que le nombre de documents est plus que suffisant et le volume des collections de la bibliothèque ne permet pas d'augmenter outre mesure ce nombre qui nous semble suffisamment élevé, notamment au regard de la moyenne du nombre de livres empruntés en même temps par un même lecteur.

- Pouvoir réserver plus de documents a été cité 13 fois.

→ **Le nombre de réservations simultanées passe à 5 au lieu de 3.**

Parallèlement, un contrôle du retrait des réservations est mis en place pour ne pas inutilement ôter de la circulation des documents.

- Le souhait d'une durée d'emprunt plus longue a été exprimé 40 fois

→ **Nous prenons en compte cette demande ainsi que vos commentaires sur la durée de prêt. Voyez le détail des durées de prêts par profil de lecteur dans le tableau des nouveaux droits de prêt.**

- Prolonger plusieurs fois ou plus longtemps a été souhaité 54 fois

→ **Désormais, vous pourrez prolonger vos emprunts jusqu'à 10 fois selon votre profil de lecteur.**

La prolongation n'est pas possible si le document est réservé par un autre lecteur. Elle est limitée pour les nouveautés, les ouvrages de préparation aux concours et les derniers numéros de périodiques. (Cf. plus bas, le tableau récapitulant les nouveaux droits).



Connaissez-vous d'autres services liés au prêt et à la consultation des documents ?

Vous êtes 71% à ne pas connaître le prêt sur mesure et 42% le service de demande de communication des documents des réserves.

→ Nous maintenons ces deux services.

Nous allons essayer de mieux communiquer sur les services offerts par la bibliothèque.

Savez-vous que sur [la page services de la bibliothèque](#), vous avez accès notamment à des formulaires de demande à distance ?

Quelle formule de prêt préférerez-vous ?

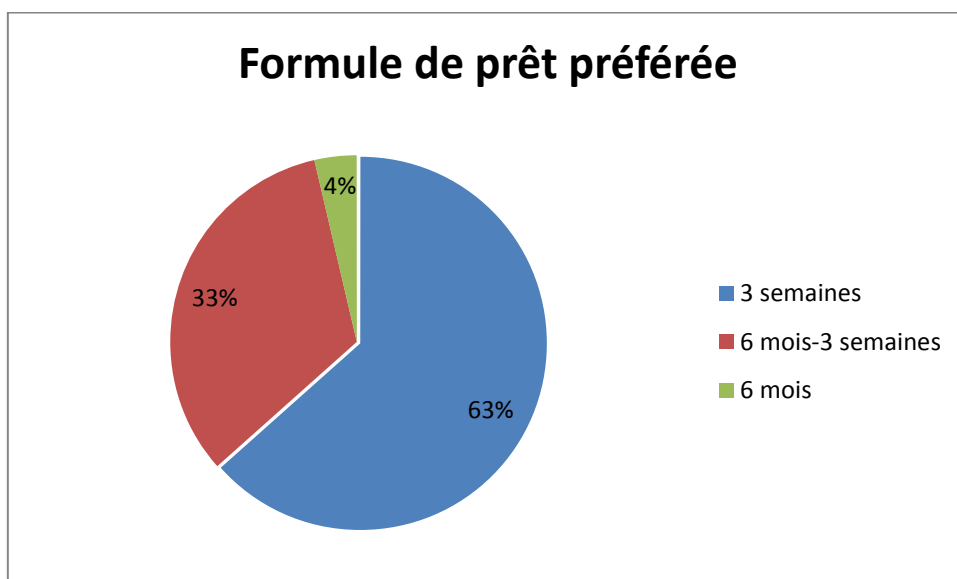
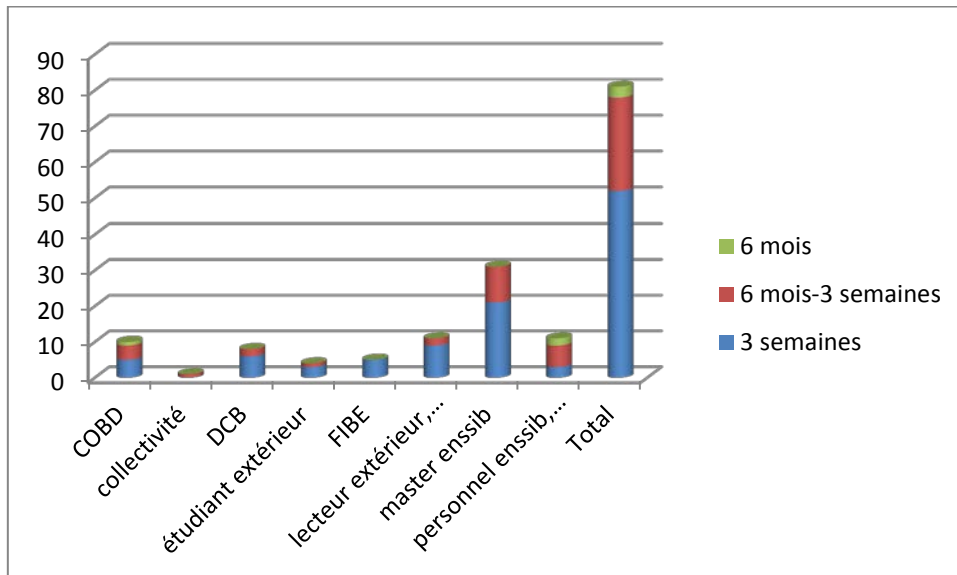
Vous êtes 63% à préférer une durée d'emprunt de 3 semaines de prêt renouvelables :

33%, 6 mois diminués à 3 semaines en cas de réservation par un autre lecteur,

4%, 6 mois, avec le risque d'attendre aussi longtemps pour obtenir vos documents réservés.

1% des répondants n'a pas exprimé d'opinion.

La formule « 3 semaines renouvelables » est choisie par 72% des étudiants de l'Ensib, 25% des personnels Ensib, mais aussi par 82% des lecteurs extérieurs. Le personnel de l'Ensib, préférerait à 58% la formule « 6 mois-3 semaines »





Vos commentaires

Durée d'emprunt

Vous êtes plusieurs à penser que la durée de 6 mois suggérée dans le sondage est trop longue pour l'instaurer. Nous avons aussi relevé quelques commentaires qui montrent votre inquiétude d'une « confiscation » des ouvrages suite à une durée d'emprunt trop longue ou une possibilité trop large de renouveler les emprunts.

→ Nous avons anticipé ces difficultés. Nous essayons de concilier deux usages parfois contradictoires mais toujours justifiés, le besoin de conserver longuement pour ses travaux un document et la nécessité de faire circuler de manière fluide les documents afin que chacun puisse les consulter dans un délai raisonnable. Voyez le tableau récapitulatif des nouveaux droits de prêts.

Informatique et ressources électroniques

- Accès aux ressources à distance pour les lecteurs extérieurs

→ L'accès distant est déterminé par les choix techniques de la direction de l'Enssib ainsi que par les licences accordées par les éditeurs à chaque ressource. Nous souhaitons grâce à l'instauration d'un nouveau système d'information à l'école permettre au maximum de lecteurs inscrits à la bibliothèque d'accéder à l'ensemble des collections, sur place et à distance, dans le respect du cadre légal des licences.

- Identification des lecteurs extérieurs

→ Avec la mise en œuvre du futur système d'information de l'Enssib et la mise en production du SIGB Koha, l'identification et l'accès aux ressources informatiques devraient être facilités pour les lecteurs extérieurs. Nous faisons notre possible pour aller dans ce sens.

Commentaires variés

- Emprunt des périodiques

→ Certains titres sont effectivement exclus du prêt, notamment les périodiques étrangers. Cette décision a été prise afin de conserver et de pouvoir mettre à disposition sur place des collections intégrales. En effet, il arrive fréquemment que des numéros ne soient pas rendus. S'il est difficile pour des revues françaises de racheter un numéro perdu, c'est pratiquement impossible pour une revue étrangère.

- Rencontres avec les auteurs des Presses de l'enssib

→ Ce type de rendez-vous a déjà eu lieu, par exemple Agnès Sandras et Marie Galvez sont venues présenter *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* en septembre 2014.

- Ateliers de la bibliothèque plus nombreux

→ La direction de l'Enssib a choisi de réduire le nombre des ateliers proposés. Vous avez cependant la possibilité de solliciter sous certaines conditions un [atelier à la demande](#).

- Impression et photocopie

→ La direction de l'Enssib a choisi de limiter l'accès au service de copie et d'impression aux titulaires d'une carte d'étudiant ou carte professionnelle IZLY dispensée par l'école. Lecteurs extérieurs, vous avez la possibilité d'utiliser un scanner qui vous permet d'envoyer vos images sur votre messagerie ou de les enregistrer sur une clé USB afin de les imprimer à l'extérieur. Vous pouvez aussi demander à l'accueil de la bibliothèque une carte pour imprimer gratuitement le résultat de vos recherches dans les bases de données auxquelles nous sommes abonnées ou pour photocopier quelques pages de documents exclus du prêt, tout ceci dans une limite raisonnable.

- Ouverture plus tardive en autogestion

→ L'ouverture en autogestion ne peut pas aller au-delà de 20h puisque c'est l'heure de fermeture de l'école et du bâtiment dans son entier (12h le samedi).



- Réserver un document disponible

→ La [mise de côté de documents disponibles est possible pour les ouvrages rangés en réserve](#). L'organisation de la bibliothèque, les fonctionnalités du catalogue informatisé et les ressources humaines de la bibliothèque ne nous permettent pas d'ouvrir la réservation d'ouvrages disponibles dans les rayons de la bibliothèque. Sachez cependant que les titres les plus pertinents et les plus demandés sont achetés en plusieurs exemplaires et que l'un d'eux est exclu du prêt ce qui permet de le rendre disponible à la consultation en toutes circonstances. C'est par exemple le cas des ouvrages publiés par les Presses de l'ensib, qui disposent en plus d'une étagère spécifique où sont rassemblés tous les titres parus (consultation sur place).

- Alerte avant dépassement de la date de retour

→ Le SIGB Koha permet l'envoi de notification par courriel pour prévenir les lecteurs que l'échéance de retour approche. Vous pouvez les paramétrer dans votre compte lecteur.

Mais les commentaires les plus nombreux font part de votre **satisfaction** quant aux droits de prêt, aux services et à l'accueil reçu à la bibliothèque.

→ Nous vous remercions de ces messages encourageants.



Nouveaux droits de prêts

Compte tenu des résultats du sondage et des commentaires, de la composition du groupe de répondants, mais aussi de l'analyse des usages des lecteurs et des statistiques de circulation de la bibliothèque ainsi que des possibilités de paramétrage du SIGB Koha, nous avons déterminé les droits suivants :

Catégorie adhérent	Durée d'emprunt	Nombre de documents empruntables en même temps	Nombre de réservations	Nombre et durée de prolongation
Étudiant Enssib (DCB, FIBE, Masters)	30 jours =1 mois	100	5	10 – 30 jours
COBD	90 jours = 3 mois	100	5	10 - 30 jours
Enseignant-chercheur Enssib	90 jours = 3 mois	100	5	10 - 30 jours
Personnel Enssib (non-enseignant)	30 jours =1 mois	100	5	10 – 30 jours
Lecteurs extérieur	21 jours = 3 semaines	100	5	10 - 21 jours
Collectivité	60 jours = 2 mois	100	5	1 – 30 jours

- 1 jour de retard entraîne la suspension totale du droit d'emprunter, de prolonger et de réserver
- Dès le retour du dernier document en retard, tous les droits sont rétablis dans la foulée.
- Règles spécifiques pour les **nouveautés, les derniers numéros de périodiques, et les ouvrages de préparation au concours** :

Catégorie adhérent	Durée d'emprunt	Nombre de documents empruntables en même temps	Nombre de réservations	Nombre et durée de prolongation	Délai avant prolongation
Étudiant Enssib (DCB, FIBE, Masters)	21 jours	100	5	1 - 21 jours	8
COBD	21 jours	100	5	1 - 21 jours	8
Enseignant-chercheur Enssib	21 jours	100	5	1 - 21 jours	8
Personnel Enssib (non-enseignant)	21 jours	100	5	1 - 21 jours	8
Lecteurs extérieur	21 jours	100	5	1 - 21 jours	8
Collectivité	21 jours	100	5	1 - 21 jours	8